



UN PROJET HYDROÉLECTRIQUE
ENTRE L'ISÈRE ET L'AIN

Compte rendu de la Rencontre de proximité n°9 au marché de Pont-de-Chéruy

Objectifs : Les rencontres de proximité permettent d'aller à la rencontre des acteurs potentiellement concernés par le projet (notamment riverains et commerçants), et d'encourager la participation du public, grâce à une démarche proactive. Les personnes rencontrées ont également la possibilité de déposer une contribution écrite dans une urne, *via* des fiches disponibles sur le stand.

Ces rencontres ont ainsi un double objectif :

- Informer largement sur le projet et sur les modalités de la concertation, inviter les publics à se rendre aux réunions publiques ;
- Répondre aux questions des publics et recueillir leur avis en les invitant à s'exprimer *via* différentes modalités d'expressions.

Lieu : Pont-de-Chéruy, Marché

Date et horaire : 25 février 2024, de 9h00 à 12h00 – cet horaire a été choisi en fonction de l'horaire du marché qui génère un flux important de visiteurs essentiellement locaux : il a permis de rencontrer des riverains de Pont-de-Chéruy et des communes environnantes.

Matériel :

- Un stand aux couleurs du projet au sein du marché, à proximité des autres stands des commerçants, afin d'être visible et identifiable par les usagers. Sa localisation est discutée avec le placier du marché.
- 8 kakémonos d'information, dont 6 sur le projet à l'étude, 1 sur CNR et 1 sur la CNDP
- Des synthèses et des dossiers de la concertation préalable
- Des fiches destinées à recueillir les contributions des citoyens et une urne

Intervenants, maître d'ouvrage :

- CNR : Maud PERROUD, David ZAJACZKOWSKI, Franck PRESSIAT

Garant de la concertation, désignée par la CNDP : Jean-Michel THORNARY

Teneur générale des échanges

Durant trois heures, les intervenants ont échangé avec une vingtaine de personnes afin d'informer sur le projet, sa localisation, les enjeux et les alternatives, sur les objectifs et les modalités de la concertation préalable et sur le calendrier des rencontres publiques, dont la réunion publique de synthèse prévue quelques jours plus tard, le mardi 27 février à Pont-de-Chéruy. La rencontre de proximité a permis de répondre aux questions et de recueillir les contributions.

24 personnes rencontrées au total. Quelques flyers, synthèses et dossiers de concertation ont été distribués.

Parmi les participants, un journaliste du journal *Le Progrès* et une vingtaine de riverains dont un membre de l'AAPPMA de Pont-de-Chéruy, un membre d'une association de tir ainsi que plusieurs agriculteurs.

Communes d'habitation des personnes rencontrées : Pont-de-Chéruy, Saint-Romain-de-Jalionas, Hières-sur-Amby, Loyettes, Saint-Vulbas, Charvieu-Chavagneux et Villette d'Anthon.

Contenu des échanges

Avertissement : le compte-rendu ici consigné correspond à une synthèse des éléments recueillis au cours de la rencontre de proximité.

Le lecteur est invité à se reporter au dossier de concertation et ses annexes qui présentent en détail le projet Rhôneergia et ses incidences potentielles sur le territoire.

- **La gestion des sédiments et l'interdiction de consommation des poissons du Rhône** : Un citoyen s'est interrogé sur la présence potentielle de polluants éternels sur cette dernière portion du Rhône non aménagée et a demandé si la consommation de poissons pêchés dans cette partie du Rhône était possible.
En réponse, le maître d'ouvrage a indiqué qu'au regard des informations disponibles jusqu'à présent, des premières analyses ont révélé la présence à des taux très faibles de PCB, essentiellement présents par accrochage sur les sédiments fins. Par conséquent, il est interdit de consommer les poissons sur certains tronçons du Rhône (cf les arrêtés pris par l'Agence de l'eau), car les espèces de fond telles que la carpe, la brème, le silure et l'anguille peuvent contenir des PCB dans leur chair, impropre à la consommation.
- **Le pont** : Plusieurs citoyens ont fait référence à la construction d'un pont. Des agriculteurs ainsi que des usagers de la ViaRhôna indiquent être favorables à l'aménagement d'un nouveau pont pour le territoire. Les citoyens ont exprimé le souhait que l'aménagement potentiel d'un barrage incorpore un pont pour répondre à la nécessité de cohérence du projet de territoire. Le maître d'ouvrage a répondu que les conseils départementaux de l'Ain et de l'Isère sont en train d'étudier l'opportunité d'un nouveau pont, indépendamment du projet de barrage Rhôneergia. CNR a indiqué que le projet de pont ne fait pas partie de la commande de l'État dans le cadre de l'étude de faisabilité du projet Rhôneergia.
- **Le bilan faune/flore** : Une habitante s'interroge sur la préservation de la faune et de la flore et indique être inquiète de l'impact du projet concernant la biodiversité.
Le maître d'ouvrage a rappelé qu'un large inventaire naturaliste est en cours de réalisation par des bureaux d'études spécialisés de la région qui vont permettre de recenser l'ensemble de la faune et de la flore présentes au sein du périmètre d'étude du projet.

- **Hauteur de chute du barrage Rhôneergia** : Un habitant de Villette d'Anthon s'interroge sur une importante hauteur de chute d'eau du barrage.

Le maître d'ouvrage a expliqué que l'ouvrage Rhôneergia correspond au dernier aménagement hydroélectrique possédant un potentiel de production d'électricité intéressant sur le Rhône. Il a rappelé que l'aménagement est de basse chute (6m80). CNR a souligné la différence entre un barrage de montagne et le projet Rhôneergia, qui est un barrage « au fil de l'eau », produisant de manière continue et non par lâché d'eau pour répondre à la demande d'énergie.

- **Terminologie du terme « énergie décarbonée »** : Un habitant de Villeurbanne, membre du comité "Stop Barrage", a exprimé son désaccord avec l'utilisation du terme « énergie décarbonée » dans l'étude du projet Rhôneergia et s'inquiète des effets du dérèglement climatique sur le niveau d'eau du Rhône à l'avenir.

Le maître d'ouvrage a répondu que l'utilisation du terme énergie décarbonée fait référence à une source d'énergie propre qui ne produit pas de gaz à effet de serre lors de sa production d'énergie. Il indique que l'énergie est générée à partir de la force de l'eau, sans émission de CO2. Cette caractéristique en fait une forme d'énergie renouvelable et respectueuse de l'environnement, contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la lutte contre le changement climatique. CNR précise que le projet répond à une hausse de la demande d'énergie en France, nécessitant une production d'énergie décarbonée. Il mentionne une récente étude de l'agence de l'eau sur les précipitations futures du débit du Rhône, soulignant que malgré les étiages sévères en 2022, CNR a pu produire 85% de ses capacités de production d'énergie, assurant que les aménagements hydroélectriques continueront de fonctionner malgré les effets du dérèglement climatique.

- **Les aménagements du projet Rhôneergia** : Des participants ont questionné les maîtres d'ouvrage concernant les aménagements envisagés dans le cadre du projet.

Le maître d'ouvrage a indiqué les éléments que comprendrait l'ouvrage à l'étude :

 - Un barrage visant à créer une chute d'eau de faible hauteur (6,80m) équipé de vannes segments, ainsi qu'une usine hydroélectrique alignée sur celui-ci située à environ 1,75 km en amont du pont de Loyettes et à environ 5 km en amont de la confluence de l'Ain, et à 23,5 km en aval de Sault-Brénaz. Les dimensions prévues pour l'usine et le barrage seraient d'environ 120 m de longueur ;
 - une capacité de retenue d'eau d'environ 20 millions de m³ s'étalant sur 22 km environ en amont du barrage, avec une largeur variable selon les secteurs (environ 210 mètres en aval du CNPE Bugey, 170 mètres au voisinage de Saint-Vulbas et comprise entre 120 mètres à 140 mètres en amont de l'île de la Serre) ;
 - Une digue d'une longueur de 4 km entre le barrage-usine et la centrale nucléaire du Bugey ;
 - Un réaménagement des berges et un nivellement du fond du Rhône sur une distance de 1,75 km en amont du pont de Loyettes ;
 - Un arasage du fond du Rhône sur 2,7 km en aval du pont de Loyettes jusqu'au PK 35.5 ;
 - Une usine équipée de turbines de type bulbe pour la production d'électricité ;
 - Un dispositif de rétablissement du franchissement piscicole ;
 - Un ensemble d'équipements destinés à l'exploitation et à la maintenance.

- **La production d'électricité du barrage** : Un participant, membre d'une association de tir à proximité du projet, s'est montré favorable au projet de barrage mais s'est demandé pourquoi sa production d'électricité était relativement faible.

Le maître d'ouvrage a expliqué que le projet Rhôneergia s'inscrivait dans le cadre d'une commande de l'État qui demandait à CNR d'étudier la faisabilité d'un aménagement hydroélectrique. Bien que sa production d'électricité puisse être perçue comme relativement faible en comparaison de la production d'électricité par les EPR2. Le projet visait à créer une nouvelle source d'énergie propre et respectueuse de l'environnement, qui s'intégrerait dans le mix énergétique français axé sur la réduction des émissions de carbone.
- **La proximité avec le CNPE du Bugey** : Plusieurs passants ont soulevé la question des EPR2. Certains estiment que le territoire est déjà fortement impacté par les aménagements existants, en particulier les installations énergétiques, tandis que d'autres affirment que ces projets contribuent au développement socio-économique local. La compatibilité avec les EPR2 a été remise en question.

En réponse, le maître d'ouvrage a expliqué que si l'État décidait de poursuivre les études, des études ultérieures seraient nécessaires pour évaluer comment le projet Rhôneergia s'articulerait avec le projet d'implantation d'une paire d'EPR2. Ces études porteraient sur la constructibilité, les exploitations conjointes, la sûreté nucléaire et hydraulique, ainsi que sur l'impact environnemental. De plus CNR a informé que 4 conventions ont été signées avec EDF pour faciliter la réalisation des études en partageant les données entre les deux entités.
- **Le calendrier de la concertation** : Pendant les discussions avec les citoyens présents sur le marché, les maîtres d'ouvrages ont rappelé la tenue de la réunion publique de synthèse le mardi 27 février à l'espace Pontois de Pont de Chérury à 19h. Ils ont invité tous les participants à y assister et à exprimer leurs avis, car cette réunion publique est la dernière dans le cadre de la concertation préalable qui s'est déroulée sur le territoire depuis le 1er décembre.
- **Discussion informelle sur l'accompagnement du monde agricole par CNR avec les plans 5 Rhône** : Un agriculteur de Saint-Romain de Jalionas a exprimé son soutien au projet d'aménagement Rhôneergia et s'est interrogé sur l'accompagnement qu'effectue CNR envers le monde agricole.

Le maître d'ouvrage a demandé à l'agriculteur s'il avait été informé des appels à projet dans le domaine agricole, notamment via les plans 5 Rhône, qui visent à adapter l'agriculture du sillon rhodanien en optimisant les réseaux d'irrigation pour économiser l'eau, réduire la consommation électrique des exploitations agricoles et soutenir la transition agricole.

